

Cavé Goutte d'or (31/08/11)

Anomie : Delanoë renonce en cachette

Publié le août 31, 2011 par [cavegouttedor](#)

Le maire de Paris a renoncé à ses engagements et promesses devant ses collègues du Conseil de Paris des 3 et 4 avril 2006 : « (Pour le 25 rue Stephenson/2 rue Cavé) une démolition/reconstruction n'est pas souhaitée eu égard à la qualité architecturale de l'ensemble immobilier, notamment sur la partie donnant rue Cavé » (Bertrand Delanoë, Exposé des motifs préalable à la Délibération du Conseil de Paris des 3-4 avril 2006, DU-2006-035).

Contexte légal de l'engagement

Le contexte contractuel de cet « exposé des motifs », document officiel de la Mairie de Paris qui conduit à une délibération et à un vote, et non opinion sentimentale sur le zinc, doit être rappelé. Le Maire de Paris s'adresse au Conseil de Paris auquel il propose d'instaurer un droit de préemption sur cet immeuble et demande l'autorisation de l'intégrer à l'opération Château Rouge :

Droit de préemption : « Je vous propose donc d'instaurer le droit de préemption renforcé (DPUR) à cette adresse. La localisation du 25 rue Stephenson à l'intérieur du secteur Château Rouge et les capacités opérationnelles actuelles de la SEMAVIP sur le quartier conduisent à privilégier le choix de la SEMAVIP pour conduire l'opération sur cet immeuble ».

Autorisation d'intégration : « C'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à intégrer cette adresse, par voie d'avenant, à la mission de la SEMAVIP dans le cadre de sa convention publique d'aménagement (CPA) après lui en avoir délégué le DPUR. »

Le Conseil municipal a donc donné son autorisation dans un cadre précis. Les collègues de Monsieur Delanoë ont été prévenus : « Une démolition/reconstruction n'est pas souhaitée eu égard à la qualité architecturale de l'ensemble immobilier, notamment sur la partie donnant rue Cavé » (bis) et ils ont entendu leurs collègues Verts, PC et UMP défendre ce bâtiment avant d'autoriser son intégration à l'opération Château Rouge, donnant ainsi plus encore de poids aux limites placées à cette intégration.

Deuxième verrou, de nature contractuelle lui aussi : la Convention publique d'aménagement passée entre la Ville de Paris et la SEMAVIP interdit à la SEMAVIP de détruire librement les biens qui lui sont confiés, y compris ceux qu'elle acquiert par voie d'expropriation, ce qui est le cas du 25 rue Stephenson/2 rue Cavé :

- 1) La destruction doit être « nécessaire » (art. 2-c de la CPA)
- 2) La décision entre réhabilitation et démolition/reconstruction est « réservée à la Ville de Paris » au terme d'un processus de diagnostic technique, architectural et financier (art. 2-d).

Les promoteurs verrouillent les verrous

Aucune des mesures protectrices des intérêts de la Ville n'a ici été respectée. Les promoteurs immobiliers des opérations prétendument sociales de la Goutte d'Or et Château Rouge démolissent l'immeuble dont le Maire de Paris avait assuré ses collègues du Conseil de Paris qu'« une démolition/reconstruction n'est pas souhaitée eu égard à la qualité architecturale de l'ensemble immobilier, notamment sur la partie donnant rue Cavé » (ter).

Le Maire de Paris a laissé faire. Sous son autorité, rehaussée de l'expression « Décision prise par le Maire de Paris au nom de la commune » figurant en tête du document, il a autorisé la démolition.

Au nom de la commune, il a renoncé dans le silence. Sans honte et sans fierté. Sans gloire et sans un mot.

Au nom de la commune, il a renoncé dans le mépris, sans répondre ni au Collectif Cavé Goutte d'Or qui a sollicité son attention depuis février 2011, ni aux Conseillers de Paris qui lui ont demandé – à lui ou à sa première adjointe Anne Hidalgo – de surseoir à l'exécution d'un permis mal ficelé, d'une instruction bâclée par la Direction de l'urbanisme.

Au nom de la commune, il a laissé passer de nombreuses fausses déclarations, des mensonges avérés, reconnus dans les rangs mêmes des promoteurs immobiliers bénéficiaires de la décision prise au nom de la commune (Cf. Poor standard salue la SEMAVIP).

Il l'a fait dans l'anomie passive, laissant ainsi se propager l'anomie active dans la politique de l'urbanisme parisien.

L'anomie passive consiste à laisser un Conseiller de Paris, comme Sylvain Garel des Verts en l'occurrence, s'inquiéter de ce que la SEMAVIP se soit « affranchie des obligations que lui fait la Convention publique d'aménagement » et s'interroger sur le bien-fondé de ses déclarations relatives au sous-sol de la Goutte d'Or sans répondre ; car la Question écrite de Sylvain Garel au maire de Paris contient des éléments de droit qui doivent être appréhendés.

L'anomie active consiste à laisser un autre Conseiller de Paris vous alerter sur le mensonge de la SEMAVIP relatif au sous-sol de la Goutte d'Or, comme l'a fait Pierre-Yves Bournazel auprès d'Anne Hidalgo, en couvrant ce mensonge de votre silence, en laissant l'alerte et l'expertise qui la soutient sans réponse et sans transmission pendant deux mois, comme l'a fait la première adjointe au Maire de Paris, chargée de l'urbanisme, ne transmettant l'objet de la rétention d'information qu'une fois le bâtiment bien démoli, tout en demandant que l'expertise soit étudiée dans le cadre du litige en cours sur la légalité du permis de démolir (voir « Les séismes de l'expertise GINGER » dans « Les carrières refont surface », 4 août 2011).

Les chiens assis du patrimoine faubourien aboient, la caravane Hidalgo passe et ne fait mine de s'arrêter que trois stations plus tard ; cela d'abord pour des raisons économiques.

Mano bassa sur la Goutte d'Or

Les Notolla de la Mairie de Paris le disent en effet sans ambages : C'est parce que c'est moins cher de démolir et reconstruire que de réhabiliter que nous démolissons.

« Nous sommes obligés de casser pour des raisons financières. C'est vrai », affirme au Parisien du 4 avril 2011 Jean-Yves Mano, adjoint au logement et deuxième pilier avec Anne Hidalgo de la politique qui ravage la Goutte d'Or, « mais également pour offrir des surfaces habitables dignes, tout en respectant le style faubourien », se rattrape-t-il en faisant mine de penser que les opérations immobilières de la Goutte d'Or et de Château Rouge sont des opérations sociales et dignes qui respectent le style faubourien.

Et les notes en amont laissent *mano libre* à *mano bassa* : « Il s'agit d'évolution dans le regroupement d'un certain nombre de parcelles (...) qui devrait permettre à l'opération Château Rouge/Goutte d'Or d'avancer de façon plus performante », économiquement plus performante, lit-on en février 2010 dans le compte rendu d'un conseil de quartier (cf. Conseil du 18e arrondissement de Paris du 1er février 2010, p.

18-19), aimable propos qui laissera libre cours aux promoteurs dans leur délicieusement nommées « notes d'efficience sociale ».

Nos lecteurs se souviennent de la note de ce type adressée le 7 septembre 2010 à Jean-Yves Mano par le promoteur Paris Habitat OPH lui intimant de renoncer à protéger une trop petite maison : « Le bailleur Paris Habitat OPH qui s'est vu confier cette opération (l'emprise des 22 et 24 rue Cavé, NDLR) a précisé au cabinet de M. Mano que la conservation (du 24) ne permettrait pas de réaliser une opération financièrement viable : l'option réhabilitation imposerait de mobiliser 54% de fonds publics supplémentaires de plus que le montage neuf pour réaliser l'opération. Paris Habitat propose, après démolition (du 24 Cavé), la réalisation d'une opération de 14 logements ».

Sept logements en plus qu'avec la réhabilitation du 24 rue Cavé. La rentabilité est donc dans la densité de logements sociaux, dont on sait qu'ils atteignent 60% dans le secteur Myrha/Léon, soit plus de 40% de la moyenne SRU. Et la Ville de Paris n'a-t-elle pas réalisé récemment, avec l'aimable complicité de M. et Mme Chirac, une opération financière dont elle pourrait faire profiter (aussi) la Goutte d'Or ?

L'anomie active consiste encore à forcer la loi, à placer des cavaliers de guerre dans les textes législatifs votés à l'Assemblée ou au Sénat pour mieux contourner les décisions de la justice administrative qui entraveraient les projets de la Mairie. Du Jardin du Luxembourg au Musée Vuitton du Bois de Boulogne, le processus parfaitement anémique (sinon illégal ou inconstitutionnel) du cavalier législatif n'a pas perdu de son utilité. Et nul ne doute que, si les riverains du 25 rue Stephenson avaient réussi à suspendre le permis de démolir dont ils continuent de contester la légitimité au fond, eh bien le Sénat aurait voté nuitamment la délocalisation de la Goutte d'Or de sorte que le droit de l'urbanisme ne lui serait pas applicable. Avec ses prétendues nombreuses carrières, Mme Belin n'était pas loin de faire cavalier seul.

L'anomie active consiste encore à railler, mépriser, moquer quand ce n'est plus simplement ignorer les associations qui vous entravent, du Jardin des Halles au Stade Jean-Bouin, avec l'aide – très active également – des médias qui défendent, sur ce coup, le prétendu pot de fer de la Ville contre le prétendu pot de terre de ses habitants, laissant s'installer la confortable idée reçue de l'impouvoir quand, pourtant, c'est toujours Goliath qui perd.

Médiaparté

L'étude linguistique n'est pour l'instant qu'une ébauche, mais déjà le vocabulaire journalistique qui couvre les empêcheurs de « démolir plus pour construire plus », slogan que la gauche de l'Hôtel de Ville a volé à la droite de l'Élysée, se montre très en faveur du pouvoir des promoteurs. Gratuits ou non, les journaux trahissent leurs sentiments et intérêts personnels dans les mots avec lesquels ils opposent la Ville à ses détracteurs en matière d'urbanisme.

Dans *20 Minutes*, par exemple, qui titre « Des associations à l'attaque » un papier racontant que « le nombre de recours contre les projets urbanistiques de la Ville de Paris explose », il est utile d'observer que les gens de la Ville *sourient, s'amuse, rappellent* ou *expliquent* alors que les militants *assèment* et *grommellent*. Ainsi, on peut lire dans ce quotidien gratuit le 1er juin 2011, sous la plume de Magali Gruet : « “Cela nous donne beaucoup de travail, mais on a de bons avocats et de bons juristes”, sourit le directeur des affaires juridiques de la Ville de Paris ». Des avocats adverses, on lit : « “C'est vrai qu'il y en a trois ou quatre que je retrouve assez souvent, et ils sont bons !” s'amuse (le même) ». Citée longuement, Anne Hidalgo

conclut l'enquête : « “Aucun projet de la Ville n'a jamais été abandonné sous la pression”, rappelle Anne Hidalgo ».

Des animatrices d'associations, le même journal retient en encadré qu'elles ne sont « pas que des emmerdeuses ». Lorsqu'il fait parler Elisabeth Bourguinat, de l'association *Accomplir*, le journaliste William Molinié dit qu'elle *assène* : « “Nous n'acceptons pas que 343 arbres du jardin (des Halles) soient détruits”, assène-t-elle ». Plus loin, en réponse à Mme Hidalgo qui *affirme, rappelle* ou *sourit* qu'« on a beau mouiller le maillot avec des centaines de réunions publiques pour consulter les habitants, ce n'est jamais assez », Mme Bourguinat *grommelle* : « “La Ville ne nous a pas écoutés lors des réunions publiques”, grommelle-t-elle ».

Le contre pouvoir contrarié

Plus récemment, le journaliste écarte carrément Mme Bourguinat du débat en la casant dans les gens qui « croient savoir ». Présentant sous son meilleur profil la première adjointe qui recevait, début mars 2011, « une vingtaine de journalistes de la presse étrangère pour leur présenter les projets d'urbanisme et plus particulièrement le gigantesque chantier de rénovation des Halles », William Molinié notait que « De mémoire de correspondant, il s'agissait d'une première ».

Puis, à nouveau, le journaliste William Molinié, contre-pouvoir institué, joue au ping-pong linguistique où le pouvoir politique *argumente* et l'opposition militante *croit savoir* : « “Paris ne sera pas figée dans le formol. Paris va protéger son patrimoine mais va aussi inventer le patrimoine de demain”, argumente Anne Hidalgo ». « À l'extérieur, poursuit Molinié dans son « Paris, vu par la presse étrangère », une poignée de membres de l'association *Accomplir* distribuent des tracts, traduits en anglais, contre la rénovation du forum. “Ce qui choque les journalistes étrangers, c'est l'abattage des 343 arbres du jardin”, *croit savoir* Elisabeth Bourguinat, la secrétaire ». Qu'est-ce qu'elle *croit savoir*, celle-là, elle n'était même pas sous la tente, *grommelle* en substance Molinié.

On trouve les mêmes écarts de langage dans les journaux plus installés. Pour Marie-Anne Gairaud et Julien Solonel dans *le Parisien* du 10 février 2011 sur la question des efforts de la Mairie de Paris pour garder Roland-Garros à la porte d'Auteuil, Bertrand Delanoë *promet*, Yves Contassot *prévient*, mais la responsable du Collectif opposé au projet d'aménagement, pour sa part, *enrage* : « “On nous avait promis que le sport de proximité serait maintenu à Hébert”, enrage Agnès Popelin ».

Dans le même *Parisien*, quelques mois plus tôt, Marie-Anne Gairaud évoquait Elisabeth Bourguinat de l'association *Accomplir* comme « un moulin à paroles difficile à arrêter », « une passionaria », « une tête brulée à la tignasse grise » qui « épeluche le moindre document qui passe sous ses yeux » – sympa, entre filles – tout en prêtant à ses adversaires des qualificatifs pas moins entendus : « conservatrice », « butée », « tyrannique » (Cf. « Ce sont les bêtes noires de Delanoë », *Le Parisien*, 22 juin 2010). De fait, adversaires et médias parlent le même langage pot de terre quand il s'agit de ne pas agresser le pot de fer.

Pour la remise de la casserole de l'Urbanisme parisien par les associations opposées à divers projets de la Mairie, le 31 mai 2011, dans laquelle elle *croit voir* un « vent de fronde des associations contre Delanoë », Marie-Anne Gairaud, manifestement accréditée au pot de terre, assure que les associations « tranchent » quand la Ville « commente » et parle d'une « cérémonie provocatrice », que la Ville a donc beau jeu de balayer d'un coup de colonne du *Parisien* : « La Ville de Paris refuse de se laisser impressionner par un petit nombre d'associations qui ont choisi de fonder leur raison d'être dans une opposition systématique aux projets municipaux » (*Le Parisien*, 31

mai 2011).

Dans *le Monde* aussi, Anne Hidalgo *commente, promet ou constate*, Claude Goasgen *explique*, Jean-Yves Mano *estime*, et les associations *vitupèrent* ; plus encore, assure le quotidien dans une formule presque magique, « les associations ne se contentent pas de vitupérer ». En effet, dans les beaux quartiers, sommes-nous conduits à penser, elles ont des sous et des talents : « Des architectes ou des avocats habitent ici, des gens très compétents qui savent travailler sur un dossier », explique Claude Goasgen, maire et député (UMP) du 16^e arrondissement, à Benoît Hopquin dont l'article pleine page dans *le Monde du 17 mars 2011* est gentiment titré « Chamalleries-sous-Bois ».

Vitupère gagne

« Chamallerie » ou « guérilla » ? *Le Monde* nous dit que l'avocate Catherine Musso, qui a remporté une belle victoire pour la Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne devant le Tribunal administratif de Paris le 20 janvier 2011, « assume cette guérilla » : « J'ai des clients qui dépassent de 10 cm les règles pour une terrasse et qui ont une injonction de remise en état. Là (dans le dossier de la Fondation Louis Vuitton pour l'art contemporain), nous avons des infractions flagrantes. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures », explique Me Musso, dont *le Monde* croit devoir préciser que « les bureaux sont sis dans le 16^e », – ce qui ne l'a au demeurant pas empêchée d'étudier amicalement l'action de Cavé Goutte d'Or sur le 25 rue Stephenson.

En réalité, l'inégalité devant la loi de l'urbanisme sévit partout : au cœur de la Goutte d'Or, pour le moindre ravalement, les copropriétaires de bâtiments faubouriens se voient rappelés par la Direction de l'urbanisme les règles élémentaires de respect du paysage urbain quand, à côté, la Ville de Paris laisse se construire des bâtiments qui cassent délibérément le paysage urbain à l'encontre des mises en garde de la Commission du Vieux Paris (Pour la mise en garde de la CVP concernant l'angle Myrha/Léon, photographié dans son aspect antérieur à l'immeuble qui abrite aujourd'hui la boulangerie de Genier Deforge, voir le compte-rendu de sa séance du 25 avril 2006, page 11 et une sommaire présentation avant/après).

Plus discrète que l'inégalité devant la loi, plus fondamentale que le concept survolant de « zone de non droit », l'anomie ne choisit pas davantage ses arrondissements et le combat consistant à sortir l'urbanisme de l'anomie couvre naturellement tout Paris. Anne Hidalgo s'y confronte dans le 15^e, sur ses terres, où elle est prise à partie par l'opposition, par des riverains du Centre commercial Beaugrenelle, et jusque dans ses propres rangs politique, le PCF qui partageait sa liste aux dernières élections l'accusant aujourd'hui de servir plus que jamais les intérêts de l'argent, ce type d'intérêts très privés et très étriqués qu'Anne Hidalgo s'empresse de toujours mettre en avant dans ses campagnes médiatiques contre qui s'oppose à elle (voir ci-dessous).

Grimaud toujours

Au risque de mettre encore et toujours sur le métier, tant des juristes que des journalistes, les *deux poids deux mesures* révélés par l'affaire Joyandet à Grimaud et l'affaire SEMAVIP à la Goutte d'Or, force nous est d'observer l'anomie qui marque également la gestion médiatique et politique de ce type de dossiers.

La couverture en a été anomique car ce n'est pas l'application du droit de l'urbanisme à Grimaud qui était en jeu pour les médias qui ont suivi le mensonge sur les m² de la villa Joyandet – un bel exemple pourtant de bon fonctionnement de la machine

administrative, le directeur de l'Urbanisme alertant le maire qu'il devait alerter et le contraignant à reconnaître « une bévue » ; contrairement à Paris où la direction de l'urbanisme participe aux décisions de démolir avant de les accorder et prive ainsi le maire de toute vista sur les bévues commises en son nom.

Ce qui était en jeu était la chute d'un ministre en exercice, qui plus est déjà en difficulté. Entre un ministre en exercice et une SEM de la Ville de Paris qui a reçu l'aval de l'ancien ministre de l'Intérieur dans son mensonge sur les carrières de la Goutte d'Or, l'anomie se faufile jusque dans le fait de faire éclater un mensonge ici et de le taire là.

De méchants esprits voudront y voir de basses œuvres partisans : le ministre qui donne ou laisse donner par son architecte une fausse superficie de sa maison est de droite, les médias et les adversaires politiques suivront attentivement le dossier ; le ministre qui soutient les mensonges de la SEMAVIP sur les prétendues nombreuses carrières des rues Cavé et Stephenson est de gauche, l'affaire n'intéressera ni les médias ni aucun adversaire politique. Mais il est plus riche d'étudier la question sous l'angle de l'anomie. Penser et laisser penser qu'on dénonce une illégalité alors qu'on dénonce un homme, son parti, ses fonctions puisqu'on ne dénonce pas cette illégalité ailleurs, est un problème d'anomie avant d'être un problème d'idéologie.

Cool, mon frère, cool

Selon le réalisateur Cédric Kaplisch, dont Anne Hidalgo nous raconte sur son [site personnel](#) qu'elle est « une inconditionnelle », Bertrand Delanoë aurait coolisé Paris : « Chirac l'avait rendue précieuse, Delanoë a 'coolisé' Paris », laborieux néologisme pour ne pas dire coolé, qui tomberait pourtant sous le sens, comme on dirait que Monsieur CHAT a tagué, et non taguisé, tel mur abandonné, tel rideau de fer de quartier. Mais coolé sous Paris Plage, non ; il fallait donc bien inventer cooliser. Or, on le voit, rien n'est très cool dans le combat contre l'anomie évoqué ici.

L'arrogance d'Anne Hidalgo, notamment, n'est pas signe de coolitude, pas même de simple sérénité : « Aucun projet de la Ville n'a jamais été abandonné sous la pression », *assène-t-elle* ici ; « Je suis pour le droit au recours », *grommelle-t-elle* là ; « recours qui soulèvent parfois de vrais points de droit, *enrage-t-elle*, mais les motivations de certains ne sont pas dictées par l'intérêt général », *grommelle-t-elle* encore à front renversé dans le journal gratuit précité qui titrait à contre emploi : « Les associations à l'attaque ».

Car c'est bien Hidalgo qui, en l'occurrence, est à l'attaque. Elle qui attaque le droit, les citoyens qui l'interpellent et les collègues du Conseil de Paris qui la sollicitent lorsqu'elle conserve pendant deux mois sur son bureau l'étude que lui confie un Conseiller de Paris avant de la faire passer à une lieutenant(e) en pleine(s) grande(s) vacance(s).

Elle que, d'ailleurs, « l'obstruction juridique n'amuse plus », précise *le Monde* (Chamaileries-sous-Bois) et qui, du coup, *vitupère* contre ses opposants : « Sur tous les projets, dit-elle au *Monde*, ces opposants font preuve de conservatisme. Ils ont privatisé l'espace public dans leur tête ». Et de se décrire comme une ethnologue passant du 15^e au 16^e arrondissement : « Je me fais parfois l'effet d'une ethnologue qui vient découvrir une tribu qui n'est pas la sienne. Les opposants montrent leur volonté de rester entre soi. Ils rassemblent sur la peur d'être envahis ». Et d'*asséner* encore dans un couperet : « Ils pourront retarder les projets, mais pas les empêcher ».

Elle encore qui accueille la décision du Tribunal administratif défavorable à la Ville dans le chantier Vuitton par un « C'est un jugement très étonnant pour ne pas dire

plus », et en invoque « la disproportion » : « Nous ne pouvons pas imaginer mettre 400 ouvriers et ingénieurs au chômage », estime Mme Hidalgo, qui en devient presque militante puisque le journaliste nous assure que, sur ce coup, elle « s'insurge » (*Le Parisien* du 22 janvier 2011).

Elle qui accueille sur son site personnel l'annulation de ce jugement par la Cour administrative d'appel de Paris le 14 avril 2011 et en conclut, un peu vite, que « Franck Gehry construira bien un musée à Paris ». Le ton est celui de la bravade.

La Ville contre l'état de l'instruction

L'assertion selon laquelle le projet se fera laisse de côté le jugement final à venir : ce n'est en effet qu'« *en l'état de l'instruction* » que la Cour administrative d'appel a retenu la position de la Ville dans une procédure de sursis à exécution, et uniquement « *en l'état de l'instruction* » qu'elle a estimé qu'aucun des moyens soulevés par la Coordination de sauvegarde du Bois de Boulogne n'était de nature à justifier la confirmation de l'annulation du permis de construire en litige. Le litige demeure donc et, quelle que soit son issue, il est audacieux d'affirmer à mi chemin que la messe est dite pour toujours.

De même, la juge qui, par deux fois, a estimé qu'il n'était pas démontré « *en l'état de l'instruction* » que le permis de démolir de 25 rue Stephenson avait été accordé à la SEMAVIP sur la base de nombreuses fausses déclarations et mensonges, notait le caractère provisoire de sa décision qu'elle assortissait de la condition de temps propre à un référé suspension ou sursis à exécution : c'était ainsi « *en l'état de l'instruction* » que la thèse des riverains n'était pas établie mais, déjà, la Ville de Paris gommait ces quelques mots et assurait, dans son mémoire du 18 mai 2011 dans le second référé suspension, que la juge avait rejeté le premier au motif qu'« aucun des moyens invoqués n'était de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée ». La SEMAVIP elle-même ne gomme pas, dans ses écritures, cet aspect qui laisse le droit au droit comme le temps au temps.

C'est donc bien la Ville de Paris qui est partisane, plus encore que le promoteur bénéficiaire de ses décisions, la Ville qui est elle-même le promoteur de ces opérations, et la patronne de l'urbanisme qui laisse passer sur son site personnel le même gommage des mots du droit.

Dans l'affaire du musée Vuitton, le moyen soutenu par la Ville sur le caractère non public de l'allée Alphanand « doit être regardé, en l'état de l'instruction, comme sérieux », dit la Cour ; en revanche, côté Coordination : « aucun (des) moyens n'apparaît, en l'état de l'instruction, comme étant de nature à justifier la confirmation de l'annulation du permis de construire en litige », retient-elle.

Sur le site de Mme Hidalgo, la décision de la Cour est interpolée. Cela donne :

« La Cour a estimé, contrairement au Tribunal administratif, que l'allée Alphanand qui borde la construction ne pouvait pas être qualifiée de voie publique ».

« Par ailleurs, elle a estimé qu'aucun des autres moyens soulevés par le collectif qui avait attaqué le permis, n'était pas de nature à faire regarder le permis de construire comme irrégulier. »

On ne peut pas dire d'Anne Hidalgo qu'elle « épeluche tous les dossiers », comme *le Parisien* le disait plus haut de cette « tête brûlée » d'Elisabeth Bourguinat. Dans les deux corps de phrase, il manque en effet l'expression « *en l'état de l'instruction* », au point que le second s'en étrangle dans une double négation (aucun des moyens n'est pas) qui sera peut-être, dans le jugement au fond, remis à l'endroit (tous les moyens sont). L'interpolation est un acte de guerre dans les textes : on laisse dire, on fait dire. Les plus anciens et fondamentaux d'entre eux en savent quelque chose, mais lorsque

l'interpolation devient la règle dans la transmission politique et médiatique, elle se fonde dans le mensonge général et l'anomie.

Annulation provisoire d'annulation

On peut lire les étapes de la procédure sur plusieurs sites de droit, mais aussi sur un site de beaux arts, le site artclair.com, newsletter de *L'Œil* et du *Journal des Arts*, qui se montre bien plus rigoureux que la Ville et sa patronne à l'Urbanisme lorsqu'il évoque la décision de la Cour administrative d'appel du 14 avril 2011 comme annulant provisoirement l'annulation précédente, lorsqu'il explique l'annulation du 20 janvier 2011 ou le coup du cavalier législatif voté entre deux pour contourner au besoin les décisions administratives qui iraient à l'encontre du projet ; et encore, pour faire bonne mesure, observe qu'un autre adjoint de M. Delanoë, Christophe Girard, chargé de la Culture, est en même temps directeur de la stratégie du groupe LVMH, ce que le site bakchish évoquait pour sa part dans le cadre de l'avenir du magasin La Samaritaine, en mai 2010, sous l'angle des éventuels conflits d'intérêts : « Rien à voir avec le conflit d'intérêt possible qu'induit la position d'un cadre de LVMH : Christophe Girard, directeur de la stratégie de la division mode de LVMH, est également maire adjoint chargé de la culture à la mairie de Paris. »

<https://cavegouttedor.wordpress.com/2011/08/31/anomie-delanoe-renonce-en-cache/>